

Compte rendu

Séance du 10 mars 2020

L'an 2020, le 10 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de COMMUNE DE BAILLEAU LE PIN s'est réuni à la Salle de réunion de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOCHON Martial, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. **LOCHON** Martial, Maire, Mmes : **CHAUVEAU** Estelle, **DELPEUX** Maryvonne, **MURY** Danièle, **ZDEBSKI** Patricia, MM : **BENOIST** Laurent, **DESVEAUX** Luc, **GOIRAND** Jean-Luc, **HENRIETTE** Rodolphe, **LAGOUTTE** Christian, **MASSOT** Éric.

Mme **AUGROS** Marie-Claude a donné pouvoir à M.**MASSOT**
M. **MAILLOT** Yoland a donné pouvoir à M. **LOCHON**
M. **SABATHIER** Jérôme a donné pouvoir à M.**HENRIETTE**

Absents : Mme **CORDONNIER** Virginie, M.**AUTIN** Jean Michel

A été nommée secrétaire : Mme **CHAUVEAU** Estelle

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Jacky Rousseau, ancien membre du conseil et premier adjoint, décédé le 4 mars dernier.

Le compte rendu du dernier conseil en date du 21 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour sera le suivant :

- * BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT
 - Approbation du Compte de Gestion 2019
 - Approbation du Compte Administratif 2019
 - Affectation du Résultat
 - Vote des tarifs
 - Vote du Budget Primitif 2020
- * BUDGET PRINCIPAL
 - Approbation du Compte de Gestion 2019
 - Approbation du Compte Administratif 2019
 - Affectation du Résultat
 - Vote des Taxes Locales
 - Vote des subventions
 - Vote du Budget Primitif 2020
- * Travaux "rue de Chartres"
- * Communauté de communes
 - nouveau zonage PLUI
 - rapport annuel sur l'assainissement non collectif
- * Tour de garde élection
- * Questions diverses
- * Tour de table

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2019 du Receveur Municipal au conseil qui retrace les dépenses et les recettes des sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT. Les résultats du Compte de Gestion sont les suivants :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	323 041,59	187 216,51	510 258,10
DEPENSES	168 450,98	183 048,81	351 499,79
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent	154 590,61	4 167,70	158 758,31

Après avoir pris connaissance de ces comptes, le Conseil Municipal **A L'UNANIMITÉ** **APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 du Receveur Municipal.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Après la présentation des documents en vue du vote du compte administratif 2019, le Maire quitte momentanément la séance au moment du vote : les résultats se présentent comme suit,

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés		185 945,00	259 306,80		259 306,80	185 945,00
Opérations de d'exercice	183 048,81	187 216,51	168 450,90	323 041,59	351 499,71	510 258,10
Total résultats de clôture	183 048,81	373 161,51	427 757,70	323 041,59	610 806,51	696 203,10
Déficit			104 716,11		Résultat de	
excédent		190 112,70			clôture	85 396,59

Après avoir pris connaissance de ces résultats, le Conseil Municipal **A L'UNANIMITÉ** **APPROUVE** le Compte Administratif 2019.

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Après l'établissement des résultats d'exécution du Compte Administratif de l'exercice 2019 comme suit :

Résultats de clôture de l'exercice 2019 :

en Investissement : - 104 716,19

en Fonctionnement : 190 112,70

Soit un total excédentaire de 85 396,51

Restes à Réaliser 2019 :

Dépenses : 5 500,00

Recettes : 77 300,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

DECIDE d'affecter

- Le déficit d'Investissement de **104 716,19 €** à l'article **D 001**
- la part pour couvrir le déficit d'investissement de **32 916,19 €** à l'article **R 1068**
- l'excédent de fonctionnement soit **157 196,51 €** à l'article **R 002,**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET EAU ET ASSINISSEMENT

Les 2 sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT sont votées par chapitre:

FONCTIONNEMENT	
<i>DEPENSES réelles de l'exercice</i>	234 075,16
<i>Opération d'ordre</i>	120 580,00
<i>Virement à la section investissement</i>	17 325,84
DEPENSES totales	371 981,00
<i>RECETTES réelles de l'exercice</i>	186 500,49
<i>Opération d'ordre</i>	28 284,00
Résultats reportés (002)	157 196,51
RECETTES totales	371 981,00
INVESTISSEMENT	
<i>DEPENSES réelles de l'exercice</i>	119 374,81
Résultats reportés (001)	104 716,19
<i>Opération d'ordre</i>	28 281,00
DEPENSES totales	252 372,00
<i>RECETTES réelles de l'exercice</i>	114 466,16
<i>opération d'ordre</i>	120 580,00
<i>Virement de la section fonctionnement</i>	17 325,84
RECETTES totales	252 372,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

APPROUVE le budget primitif 2020 ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2019 du Receveur Municipal au conseil qui retrace les dépenses et les recettes des sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT : les résultats du Compte de Gestion sont les suivants :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	470 105,11	850 750,79	1 320 855,90
DEPENSES	957 406,94	642 495,66	1 599 902,60

Résultas de l'exercice			
déficit	487 301.83		279 046.70
Excédent		208 255,13	

Après avoir pris connaissance de ces comptes, le Conseil Syndical **A L'UNANIMITÉ**
APPROUVE le Compte de Gestion 2019 du Receveur Municipal.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Après la présentation des documents en vue du vote du compte administratif 2019, le Maire quitte momentanément la séance au moment du vote : les résultats se présentent comme suit,

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés		141373.72		69461.45		210835.17
Opérations de d'exercice	642495.66	850750.79	957406.94	470105.11	1599902.60	1320855.9
Total résultats de clôture	642495.66	992124.51	957406.94	539566.56	1599902.60	1531691.07
Déficit			417840.38		Résultat de	-68211.53
excédent	349628.85				clôture	

Après avoir pris connaissance de ces résultats, le Conseil Municipal **A L'UNANIMITÉ**
APPROUVE le Compte Administratif 2019.

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL

Après l'établissement des résultats d'exécution du Compte Administratif de l'exercice 2019 comme suit :

Résultats de clôture de l'exercice 2019 :

en Investissement : - 417 840,38

en Fonctionnement : 349 628,85

Soit un solde déficitaire de -68 211,53

Restes à Réaliser 2019 :

Dépenses : 50 000,00

Recettes : 168 543,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**
DECIDE d'affecter

- Le déficit d'Investissement de **417 840,38 €** à l'article **D 001**
- la part pour couvrir le déficit d'investissement de **299 297,38 €** à l'article **R 1068**
- l'excédent de fonctionnement soit **50 331,47 €** à l'article **R 002,**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Les 2 sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT sont votées par chapitre:

FONCTIONNEMENT	
<i>DEPENSES réelles de l'exercice</i>	703 093,00
<i>Opération d'ordre</i>	5 015,00
<i>Virement à la section investissement</i>	130 000,00
DEPENSES totales	838 108,00
<i>RECETTES réelles de l'exercice</i>	787 776,53
Résultats reportés (002)	50 331,47
RECETTES totales	838 108,00
INVESTISSEMENT	
<i>DEPENSES réelles de l'exercice</i>	1 309 840,62
Résultats reportés (001)	417 840,38
DEPENSES totales	1 727 681,00
<i>RECETTES réelles de l'exercice</i>	1 592 666,00
<i>Virement de la section fonctionnement</i>	130 000,00
<i>Opération d'ordre</i>	5 015,00
RECETTES totales	1 727 681,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**
APPROUVE le budget primitif 2020 ci-dessus.

VOTE DES TARIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

DECIDE les nouveaux prix de l'eau et de l'assainissement ci-dessous

- EAU : **1,32 € HT**
- ASSAINISSEMENT : **1,24 € HT**

DIT que ces prix soient applicables dès la prochaine facturation des acomptes 2020.

VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal décide **A L'UNANIMITÉ** que les taxes locales soient reconduites aux mêmes taux que ceux appliqués en 2019 soit :

Taxe foncière (bâti) : **19.56%**

Taxe foncière (non bâti) : **32.70%**

Le produit attendu s'élève à **261 676 €** pour l'année 2020.

VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose au conseil la participation communale au profit des associations ci-après :

SUBVENTIONS 2020	
ACB FOOTBALL	2 000 €
ACB JUDO	1 000 €
TENNIS DE TABLE	1 000 €
HARMONIE	1 050 €
ECOLE DE MUSIQUE	1 250 €
DANSE ARABESQUE	600 €
COMITÉ DES FETES	450 €
MAJORETTES	600 €
FNACA	105 €
AIDE A DOMICILE	1 300 €
CLUB 3 ^{ème} AGE	110 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	170 €
BADMINTON	200 €
LES 20 FACES DU JEU	100 €
THEATRE « FOKS PERCYES »	200 €
TAEKWENDO	500 €
LE BERCEAU	100 €
LE JUMELAGE	800 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**
APPROUVE les montants proposés ci-dessus.

Travaux « rue de Chartres »

Monsieur le Maire présente le plan AVP modifié.

Communauté de Communes Entre Beauce et Perche

- PLUI : Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique avait été suspendue et informe que le nouveau zonage du PLUI a été modifié. Monsieur le Maire a pu obtenir 1,6 Ha de droits à construire en supplément des 4,5 Ha initialement approuvés. Le nouvel arrêté du PLUI sera entériné en conseil communautaire vendredi prochain.
- Assainissement Non Collectif : Présentation du rapport annuel et rappel des tarifs appliqués par la Communauté de communes gestionnaire de l'ANC.

Monsieur le Maire demande les disponibilités des élus pour la permanence du Bureau de vote pour les élections municipales

Tour de Table :

Monsieur Massot rend compte de la réunion du SICTOM

Monsieur Massot rappelle les dates des événements à venir dans la commune

Monsieur le Maire prend parole et précise que c'est la dernière réunion de ce conseil municipal sortant et remercie tous les membres pour leur collaboration durant leur mandat.

Pour copie conforme
Bailleau-le-Pin, le 13/03/2020
Le Maire
Martial LOCHON